

Nord-Est Béarn : les acteurs locaux consultés pour les « Petites villes de demain »



Le conseil communautaire s'est réuni à Monassut-Audiracq.

Maitée Coito

Lembeye, Morlaàs et Pontacq vont constituer des groupes d'« ambassadeurs » pour définir les actions à mener.

Le conseil communautaire du Nord-Est Béarn s'est réuni le 30 septembre à la salle polyvalente de Monassut-Audiracq dont le maire, Francis Lacoste, a dit quelques mots d'accueil.

En préambule, Alizé de la Monneraye, cheffe de projet à la communauté de communes, a présenté le projet de territoire qui se structure à travers le dispositif « Petites villes de demain ». En effet, depuis son arrivée le 1er juillet, elle accompagne les communes de Lembeye, Pontacq et Morlaàs, toutes trois inscrites dans cette démarche. Elle travaille également à ce que leurs projets se construisent de manière partagée et cohérente au sein des bassins de vie et à l'échelle communautaire.

« Tous interdépendants »

« Nous sommes tous interdépendants », précise Thierry Carrère, président de la CCNEB. « Nos centralités accueillent les équipements et services indispensables, mais ces commerces, écoles, pôle de santé, équipements sportifs... peuvent s'implanter durablement du fait des usagers et consommateurs des villages environnants. Et, réciproquement, les habitants viennent s'installer ou restent dans nos villages car il y a des services de proximité. »

Cette dynamique se construit également de manière concertée avec les acteurs locaux, c'est pourquoi chaque « petite ville de demain » va constituer son groupe d'ambassadeurs pour alimenter le projet. « Ces groupes ont vocation à donner un avis, proposer des idées, participer à la priorisation des actions et relayer l'information auprès des habitants », détaille la cheffe de projet.

Nouvelle version du PLUi

La séance a débuté avec la délibération relative à l'arrêt du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) Ousse-Gabas. En effet, celui-ci avait été arrêté une première fois en janvier 2020, mais faute d'avis favorable de certaines communes et de personnes publiques associées, le document de planification a été revu.

Après une présentation des évolutions par le cabinet Artelia qui accompagne la collectivité dans cette démarche, les conseillers communautaires ont arrêté à l'unanimité cette nouvelle version qui va être transmise aux personnes publiques associées et faire l'objet d'une enquête publique au premier trimestre 2022 avant de pouvoir être approuvée.

Toujours au chapitre urbanisme, les élus communautaires se sont également prononcés unanimement en faveur de la prescription du PLUi Pays de

Morlaàs et Coteaux du Vic-Bilh. Le président a salué cette décision : « Bienvenu dans l'aventure PLUi ! » qui va s'inscrire sur plusieurs années.

Les autres délibérations

Lors de cette dense séance, les élus communautaires ont également acté : l'acquisition d'une parcelle permettant de faciliter la gestion des eaux pluviales du futur Ehpad de Lembeye ; l'attribution de diverses subventions dont celle, exceptionnelle, de 1 500 euros pour la reprise du Salon du vin et de la gastronomie programmé à Morlaàs du 11 au 13 mars 2022 ; le renouvellement du partenariat avec le Conseil départemental d'accès aux droits qui permet aux habitants du territoire de bénéficier d'un premier conseil et d'une orientation juridique au sein des Points Justice ; la souscription à la Société publique des Pyrénées-Atlantiques, dont l'objet est d'accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets de construction et d'aménagement ; le rapport d'activité 2020 de la collectivité.